

<b>Séance du conseil municipal de mardi 21 mars 2023 à 20 heures</b>			
Commune de LACAVE 46		Convocation du 14 mars 2023	
<b>Présents</b> : Mesdames Messieurs : BAEY BUFFAROT CHAMBON ELISABETH LAGARRIGUE MAGNIEN ROUSTEAU ROUGIE SABARROS			
<b>Absent(e)(s)</b> :			
<b>Pouvoir(s)</b> : /			
<b>en exercices</b> : 9	<b>Présents</b> : 9	<b>Votant(s)</b> : 9	<b>Quorum</b> : 5
Secrétaire de séance : Monsieur ROUGIE Assisté(e) de la secrétaire de mairie			
<b>Liste des délibérations de la SEANCE</b>			

Ouverture de séance

<b>SEANCE DU 21 MARS 2023</b>	
	<b>ordre du jour</b>
<b>1</b>	Désignation du secrétaire de séance
<b>2</b>	Approbation du procès-verbal de séance du 22 février 2023
	FINANCES
<b>3</b>	présentation pour approbation du compte de gestion 2022 de la perception
<b>4</b>	présentation pour approbation du compte administratif 2022 de la mairie
<b>5</b>	projet de photovoltaïque sur le causse de Lacave accord de principe
<b>6</b>	Agent recenseur indemnité supplémentaire
<b>7</b>	Urbanisme instruction en application du droit des sols (ADS)
<b>8</b>	Cœur de village suivi
<b>9</b>	Décisions du Maire
<b>10</b>	Compte rendu de réunions
<b>11</b>	Informations & questions diverses

**1 Désignation du secrétaire de séance**  
David ROUGIE est désigné(e) secrétaire de séance

**2 Approbation du procès-verbal du 22 février 2023**  
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

-----

A l'unanimité des membres de la séance, un point supplémentaire sera rajouté à l'ordre du jour. Il est relatif en soutien du conseil municipal, aux deux filles orphelines, Lola et Clara, de la défunte, Magalie SERVANTIE.

### 3 FINANCES – présentation pour approbation du compte de gestion 2022 de la perception

Monsieur Le Maire propose d'approuver les comptes de gestion dressés par Madame Josette GOYETCHE Comptable. Ces comptes retracent les mêmes écritures présentées dans le compte administratif de la collectivité.

Après avoir entendu le compte gestion 2022 du Budget COMMUNE dressé par la Trésorière de la collectivité, visée dans le paragraphe ci-dessus :

#### **Le Conseil municipal à l'unanimité,**

- Déclare que le compte de gestion 2022 dressé par La comptable de la collectivité n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

### 4 FINANCES – présentation pour approbation du compte administratif 2022 de la mairie

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Camille ELISABETH 1<sup>ER</sup> Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Stéphane CHAMBON (Maire), après s'être fait présenter le budget principal, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après avoir entendu le compte administratif 2022 du Budget COMMUNE dressé par Monsieur Stéphane CHAMBON, le Maire qui n'a pas pris part au vote et s'est retiré pendant celui-ci :

#### **Le Conseil municipal à l'unanimité**

Nombre de voix	Nombre de conseillers en exercice :	pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
	9			

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédents	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédents	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédents
Résultats reportés N-1		130 387,96		27 588,52		157 976,48
Opérations de l'exercice	225 369,27	247 704,83	57 210,12	203 599,77	282 579,39	451 304,60
<b>TOTAUX</b>	225 369,27	378 092,79	57 210,12	231 188,29	282 579,39	609 281,08
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>22 335,56</b>		<b>146 389,65</b>		<b>168 725,21</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>152 723,52</b>		<b>173 978,17</b>		<b>326 701,69</b>
Restes à réaliser			253 884,00	23 924,00	253 884,00	23 924,00
Solde Restes à réaliser			229 960,00			
<b>TOTAUX CUMULES</b>		152 723,52	287 170,12	231 188,29	536 463,39	633 205,08
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>152 723,52</b>	<b>55 981,83</b>			<b>96 741,69</b>
			besoin d'investissement affecté au 1068			excédent reporté au compte 002

## Affectation des résultats

Monsieur Le Maire a pris part au vote  
**Le Conseil municipal à l'unanimité**

Nombre de voix	Nombre de conseillers en exercice : 9	pour : 9	Contre : 9	Abstention : 9
----------------	--	----------	------------	----------------

- Arrête les résultats tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- Reporte l'excédent de clôture d'investissement de **173 978,17 €** au compte 001
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :  
**55 981.83 €** au compte 1068 en recette d'investissement  
**96 741,69 €** au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

### Point 5

## PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE CAUSSE DE LACAVE ACCORD DE PRINCIPE

Monsieur le maire, expose au Conseil Municipal le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune, dans le Causse de Cave.

Il rappelle la réunion de présentation faite, par la société, aux élus, le 7 mars 2023.

A la demande du maire, Eric LAGARRIGUE, concerné par le projet, s'est retiré de la salle du conseil municipal, afin de ne pas prendre part au débat, ainsi qu'au vote.

La parole circule entre conseillers municipaux.

Puis,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner un accord de principe sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à 5 voix pour et 3 abstentions,

- émet un avis favorable de principe sur le projet présenté par la société IRISOLARIS, afin d'étudier l'implantation d'une centrale photovoltaïque au CAUSSE DE CAVE sur les parcelles cadastrées suivantes :

B 435 B 452 B 444 B 403 B 386 B 387 B 434 B 431 B 433 B 402

B 388 B 405 B 404 B 391 B 390 B 392 B 389 B 432 B 436

Ce projet sera soumis à toutes les demandes d'autorisations et à une étude d'impact environnemental (faune-flore) nécessaire aux accords. Les études techniques et d'impact environnemental sont à la charge du Groupe IRISOLARIS.

### Point 6

## Agent recenseuse indemnité supplémentaire

Le maire expose :

« L'Agent Recenseuse a évoqué :

- les divers trajets, souvent répétitifs, auprès des habitants, pour obtenir les renseignements nécessaires à sa mission,
- le total des kilomètres effectués qui est de 525,
- l'augmentation du prix du carburant.

Monsieur le maire rajoute, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique mentionne une indemnité kilométrique de 0,41 €, pour les frais de déplacements relatifs à un véhicule dont la puissance est de 6 CV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne pouvoir au Maire de payer les indemnités kilométriques à l'Agent Recenseuse pour la somme arrondie à 216 €, conformément au tarif unitaire cité ci-dessus.

**Point  
rajouté**

**soutien aux filles de la défunte, Magalie SERVANTIE**

Le maire expose :

Magalie SERVANTIE, habitante des Conques, est décédée d'une maladie. Elle laisse deux filles orphelines, Lola et Clara. Afin de venir en aide, une cagnotte en ligne a été mise en place. Quant à la mairie, elle vient de mettre en relation la famille, avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale de CAUVALDOR. »

Le maire ajoute que dans l'attente du suivi administratif des enfants, il propose que la municipalité offre le montant de la concession au cimetière de Lacave, sollicitée par Lola et Clara SERVANTIE, filles de la défunte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition du maire citée ci-dessus,
- donne pouvoir au Maire de signer l'arrêté de concession N° 93, dans le cimetière de Lacave, au nom de Magalie SERVANTIE et de ses enfants.

Fin de séance à 11 heures 30

<b>Secrétaire de séance, David ROUGIE</b>	<b>Le maire, Stéphane CHAMBON</b>
---	---------------------------------------